



Déclaration préalable de la CGT - CST du 18/11/2024

Lors du CST du 30 septembre 2024 la CGT déclarait :

« ...Une fonction publique « *moribonde* », voilà l'héritage orchestré et fabriqué par les décideurs de notre pays à tous les niveaux du pouvoir... »

La réaction de notre administration régionale à ce sujet était hallucinante !

Elle nous amène à penser que nous ne vivons pas dans le même monde, car il suffit d'ouvrir les yeux pour constater l'état actuel de nos services publics :

- L'état des services d'urgence de nos hôpitaux ;
- L'état de nos EHPAD publics et les traitements inhumains de nos contemporains ;
- L'état de notre justice qui n'a plus les moyens de satisfaire les besoins essentiels pour réparer les préjudices vécus par nos concitoyens ;
- L'état de l'éducation nationale que relève « *l'observatoire des inégalités* » : « ... Depuis trente ans, les gouvernements successifs n'ont rien entrepris de majeur pour moderniser l'école et la rendre plus juste... ».

Oui, Mesdames et Messieurs les élu(es), la CGT réaffirme que la fonction publique est menacée de toute part.

Menacée par les ultra-libéraux qui ne cessent de l'attaquer sans complexe pour livrer les services de biens communs aux marchés financiers.

Menacée par les dégradations successives des politiciens depuis 40 ans, au nom de la nécessité d'adaptation au « monde moderne ».

Le « monde moderne » prôné par ces gens-là est en réalité celui de la soumission inconditionnelle aux dictats du monde de la finance.

Aujourd'hui c'est 100 000 postes de fonctionnaires qui sont discutés par la cour des comptes et préconisés par les élites de Bercy.

C'est 2 jours de carences supplémentaires pour les fonctionnaires, le gel du point d'indice et la suppression d'un jour férié pour tous les salariés proposés par un gouvernement illégitime !

Puis, ultime provocation pour le fonctionnaire de notre Pays, le nouveau ministre de la fonction publique M. KASPARIAN félicite le milliardaire américain Elon MUSK récemment nommé ministre par TRUMP et souhaite s'inspirer de ses méthodes !

Au niveau local pour la gestion de notre collectivité régionale, l'administration utilise un slogan cher à la CGT : « L'humain au cœur de toutes les préoccupations. ».

C'est une intention louable, mais les actes ne suivent pas...

Pour exemple le DGS a décidé autoritairement de clore toute discussion sur des jours de pénibilité supplémentaires au bénéfice des agents dans le cadre d'un échange avec l'ensemble des organisations syndicales le 5 novembre dernier.

Que le contexte national ne le permettait tout en confirmant qu'il n'y aurait pas de vote favorable des élus régionaux dans ce sens.

Le DGS a aussi certifié aussi qu'il n'y avait pas eu d'interventions d'élus régionaux ni de vote contre sur la modification de la charte du temps de travail des lycées en décembre 2022 dans le cadre de la séance plénière

Il est facilement vérifiable que les propos tenus sont totalement inexacts

Le président Morin s'était engagé à ouvrir des discussions sur ce sujet le 12 décembre 2022. L'administration nous a donc promené pendant deux ans à travers un groupe de travail, en prenant soin à chaque séance d'éluder le sujet, pour arriver à cette fin de non-recevoir.

En conséquence, la CGT-CRN déposera très prochainement un préavis de grève pour le mois de décembre 2024 qui pourrait être reconductible jusqu'au 31 août 2025.

Nous prenons acte qu'un moratoire sur la mise en place du différentiel cadre d'emplois / fonction est prévu en 2025 et que la fin des recrutements en différentiel cadre d'emplois / fonction sera effective à compter du 1^{er} janvier 2025.

C'est une revendication constante de la CGT depuis la mise en place du protocole RH puisqu'il s'agit d'une mesure de contournement du statut des fonctionnaires.

Là encore, nous serons vigilants sur le respect de ces engagements.

Le dialogue social dans les instances est tronqué.

En effet dans le cadre de la journée de préparation avec l'administration, quasiment aucun support était à notre disposition.

Pour rappel, les documents relatifs à l'ordre du jour devraient mis à disposition des membres du Comité au plus tard 8 jours ouvrés avant la date de la séance, sur l'espace d'échanges de l'intranet de la Région.

Des documents ont été versés de mardi à vendredi, donc hors délais réglementaires Annexe du RSU, organigramme et rapport de 2 directions.

Madame la Présidente,

Accepteriez vous ces mêmes conditions de travail en tant qu'élue ?

Dans l'intérêt des agents et de notre institution régionale, il est essentiel de considérer l'importance du dialogue social au travers de leurs représentants, dans le souci d'une démocratie saine et effective.

Les représentants des organisations syndicales siégeant aux instances sont comme vous, des élus légitimes

Les élu.es CGT

